



Doc. 14574
28 juin 2018

Les mariages forcés en Europe

Amendement¹ n° 10

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.5.4., après les mots «mesures de droit civil», insérer les mots suivants:

«assorties des garanties et restrictions adéquates».

1. 2018 - Troisième partie de session

